



Commission de l'agriculture

2152 - Développement des filières

Contrat d'objectifs et convention financière 2012 avec la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2012/383

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

La politique agricole du Conseil Général du Bas-Rhin, confortée dans le partenariat de longue date avec la Chambre d'Agriculture, vise à promouvoir une agriculture bas-rhinoise compétitive et durable. Le contrat d'objectifs 2012 a été élaboré en se conformant à la convention cadre qui lie le Conseil Général à la profession agricole sur la période 2010-2012.

La politique agricole du Conseil Général du Bas-Rhin, confortée dans le partenariat de longue date avec la Chambre d'Agriculture entamée en 1985, vise à promouvoir une agriculture bas-rhinoise compétitive et durable.

L'approche commune est conçue dans une démarche de développement durable puisque les actions mises en œuvre dans le cadre de ce partenariat confirment la volonté de concilier le développement économique des exploitations et des filières agro-alimentaires, le progrès technique, les aménagements structurels avec les préoccupations de préservation de la qualité des eaux, des sols et des paysages.

La préoccupation de préservation des milieux, des espèces et des ressources naturelles constitue par ailleurs une constante indispensable au maintien d'une agriculture départementale de qualité dont l'image et la performance sont étroitement liées à la qualité des sols et de l'eau utilisés par ses activités productives.

Le partenariat entre les deux institutions s'est renforcé ces dernières années autour d'un certain nombre d'actions prioritaires dans les domaines de l'agriculture périurbaine, la connaissance et la maîtrise des phénomènes d'érosion des sols générateurs de coulées de boues, la biodiversité, l'agronomie, l'agriculture biologique et les filières locales.

Le programme prévisionnel 2012 a été élaboré en se conformant à la convention cadre qui lie le Conseil Général à la profession agricole sur la période 2010-2012, c'est-à-dire que les actions de ce contrat d'objectifs 2012 sont en phase avec les enjeux prioritaires de la convention cadre.

Le programme est constitué de 4 volets financiers :

Développement économique doté de 511 600 €

- Installation des jeunes agriculteurs
- Compétitivité des exploitations
- Elaboration d'un observatoire économique
- Soutien à la diversification dans le cadre des filières
- Développement de l'agriculture biologique

Animation territoriale et développement local doté de 140 000 €

- Préservation du foncier agricole
- Développement des territoires
- Agriculture périurbaine
- Agriculture de service et circuits courts

Environnement, biodiversité, protection de l'eau doté de 484 000 €

- Gestion et protection de la ressource en eau
- Lutte contre l'effet de serre et maîtrise énergétique
- Biodiversité
- Lutte contre les phénomènes d'érosion
- Mission Déchets et Matières Organiques

Communication et promotion doté de 23 600 €

- Promotion des produits, des hommes et des territoires

En cas d'accord de votre part pour l'année 2012, un crédit de 1 159 200 € serait prélevé sur les enveloppes budgétaires suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15107	65-65737-928	1 028 200,00 €	1 028 200,00 €	1 028 200,00 €
15181	011-617-731	260 000,00 €	217 943,48 €	131 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve le contrat d'objectifs et la convention financière à intervenir avec la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin pour l'année 2012.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer la convention financière au nom du Département.

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL